

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

N° 10155 /MENETP/SG/DGRH/C.E. BSG

Le Directeur Général  
des Ressources Humaines

A

Messieurs

Les Directeurs Généraux de l'ENS et de l'ENI

LIBREVILLE

Objet : PIFE 2015.

Messieurs les Directeurs Généraux,

La Prime Incitative à la Fonction Enseignante (PIFE) instaurée depuis 2009 est effectivement payée chaque année.

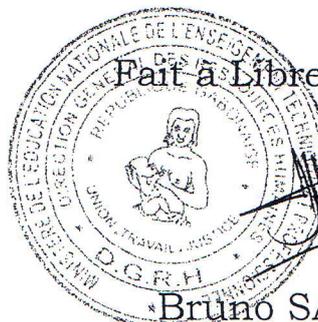
De nombreux cas d'omissions nous sont signalés sans cesse. Il y a aussi les recours souvent liés aux rejets qui ont pour cause, les affectations et les corps incompatibles, les matricules erronés.

Notre ambition est de parvenir à minimiser tous ces interminables recours. Pour cela, il vous est demandé d'apprêter d'ores et déjà, les listes des ayants droit à la PIFE pour l'exercice 2015.

Toutes ces listes devraient préalablement être affichées au sein de vos établissements respectifs et ne comporter essentiellement que les agents du premier ou du second degré présents à leur poste. Les personnels de l'Education Nationale en stage ou en service, dans l'administration, sont également pris en compte.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agrée, Messieurs les Directeurs Généraux, l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à Libreville, le 28 JAN. 2015



Bruno SALET

**Copie à :**

- Madame le Ministre pour compte – rendu
- Madame le Directeur de Cabinet